

RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00236
Numéro SIREN : 900 019 944
Nom ou dénomination : 4 D-F

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2021 sous le numéro de dépôt A2021/001823

SAS 4 D-F

18 Q Chemin de la Plaine

09000 SAINT-JEAN-DE-VERGES

COMMISSAIRE AUX APPORTS

Apport des titres de la SARL DA CUNHA Christophe détenus par
Monsieur Christophe DA CUNHA au profit de la SAS 4 D-F

Eric LENOIR

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Toulouse Midi Pyrénées

4 D -F

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3 000 euros

Siège social : 18 Q Chemin de la plaine 09000 SAINT-JEAN-DE-VERGES

RCS FOIX 900 019 944

Apport en nature

des titres de la Société a Responsabilité Limitée à associé unique DA CUNHA Christophe

Au capital de 17 000 euros

Siège social : 9, route de Varilhes Zone artisanale de PATAU

09000 SAINT-JEAN-DE-VERGES

RCS FOIX 817 560 394

Détenus par Monsieur Christophe DA CUNHA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des associés de la société en date du 15 septembre 2021, concernant l'apport en nature devant être effectué au profit de la société 4 D-F, Société par Actions Simplifiée, au capital de 3 000 euros dont le siège social est sis 18 Q Chemin de la Plaine 09000 SAINT-JEAN-DE-VERGES, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport, prévu à l'article L. 223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de traité d'apport mis à notre disposition. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée, et d'apprécier, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Cabinet Eric LENOIR

14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX

Téléphone : 05 34 09 00 05 - E-mail : contact@e-lenoir.fr Page 1 sur 6

SIRET : 413 551 854 000 40 - NAF : 6920Z



Eric LENOIR

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Toulouse Midi Pyrénées

Cette doctrine requiert la mise en avant les diligences destinées :

- d'une part, à apprécier la valeur des apports, enfin de s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport ;
- d'autre part à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- 1 - présentation de l'opération et description des apports ;
- 2 - diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports ;
- 3 - synthèses et points clés ;
- 4 - conclusions.

1. Présentation de l'opération et description de l'apport :

1.1 Contexte de l'opération :

Le présent apport de titres vise à favoriser le développement des activités actuelles et futures de l'apporteur, et optimiser la transmission des parts sociales au sein de son groupe familial à travers une holding qui vient d'être constituée.

A cet effet, la société 4 D-F a été immatriculée en juin 2021, auquel Monsieur Christophe DA CUNHA apporte les titres de la société EURL DA CUNHA qu'il détient, en vue d'augmenter son capital.

Cabinet Eric LENOIR

14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX

Téléphone : 05 34 09 00 05 - E-mail : contact@e-lenoir.fr Page 2 sur 6

SIRET : 413 551 854 000 40 - NAF : 6920Z



Eric LENOIR

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Toulouse Midi Pyrénées

1.2 Présentation des parties :

1.2.1 L'apporteur :

Monsieur Christophe DA CUNHA, né le 9 octobre 1976 à FOIX (09) a créé la SARL à associé unique DA CUNHA Christophe le 7 janvier 2016. Cette société, immatriculée au RCS de FOIX sous le numéro 817 560 394 a pour objet social la peinture générale, la décoration, la pose de plaques de plâtre, revêtement de sols et vitrerie. Son siège social est sis 9, route de Varilhes, Zone artisanale de PATAU 09000 SAINT-JEAN-DE-VERGES.

Monsieur Christophe DA CUNHA détient depuis cette date l'intégralité des parts sociales qui composent le capital.

1.2.2 Société bénéficiaire de l'apport :

La société 4 D-F est une Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 euros, dont le siège social est sis 18 Q Chemin de la Plaine 09000 SAINT-JEAN-DE-VERGES, immatriculée depuis le 5 juin 2021 au RCS de FOIX sous le numéro 900 019 944 ; elle a pour l'objet social :

- la souscription et la gestion de participations financières directes ou indirectes dans toutes sociétés de toutes formes par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, fusion, absorption, ou par toutes autres modalités; la cession de ces participations financières;
- la fourniture de service, de conseils ainsi que toutes opérations de trésorerie vis-à-vis des filiales et des sous-filiales placées, directement ou indirectement sous son contrôle.

1.3 Description de l'opération :

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport qui nous a été soumis.

Elles peuvent se résumer comme suit :

- l'apport sera réalisé au plus tard le 31 octobre 2021 ;
- il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simple ;

Cabinet Eric LENOIR

14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX

Téléphone : 05 34 09 00 05 - E-mail : contact@e-lenoir.fr Page 3 sur 6

SIRET : 413 551 854 000 40 - NAF : 6920Z



Eric LENOIR

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Toulouse Midi Pyrénées

- en application des dispositions de l'article 150-0 B du code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du sursis d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'échange des titres de la société apportée contre les valeurs mobilières émises au titre de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire ;
- en matière de droits d'enregistrement, l'apport donnera lieu au paiement d'un droit fixe, conformément aux dispositions de l'article 810 I du code général des impôts ;
- en rémunération des apports, il sera attribué à l'apporteur 70 000 parts sociales de 1 euros valeur nominale chacune ;
- il n'y a pas d'avantages particuliers octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4 Présentation de l'apport :

L'apport concerne 1 000 parts sociales de la SARL à associé unique DA CUNHA Christophe , détenues par Monsieur Christophe DA CUNHA, qui seront apportées au capital de la SAS 4 D-F pour une valeur totale de 70 000 euros, soit 70 euros par titre.

En contrepartie de son apport, Monsieur Christophe DA CUNHA recevra 70 000 actions nouvelles de la société 4 D-F, émises au prix unitaire de 1 euros, soit une valeur totale 70 000 euros.

Monsieur Christophe DA CUNHA sera propriétaire des droits sociaux à la date de l'apport.

Les actions nouvelles seront, dès la date de l'apport, entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.

2 Diligences et appréciation de la valeur de l'apport :

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaire, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associés de la société bénéficiaire sur la valeur des apports devant être effectué par l'apporteur.

Nous avons notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;

Cabinet Eric LENOIR

14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX

Téléphone : 05 34 09 00 05 - E-mail : contact@e-lenoir.fr Page 4 sur 6

SIRET : 413 551 854 000 40 - NAF : 6920Z



Eric LENOIR

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Toulouse Midi Pyrénées

- vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- pris connaissance de l'activité de la société dont les titres sont apportés au regard de la situation comptable des trois derniers exercices ;
- examiné les approches d'évaluation mise en œuvre par les parties ;
- étendu les critères de valorisation à des analyses de valeur intrinsèque et analogique par comparaison avec des sociétés exerçant une activité comparable.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société apportée nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part grever la consistance des capitaux propres en date de notre rapport, et d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions qui nous ont été communiquées.

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des parts de la société apportée en tant que valeur d'apport. Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement ANC 2017-1 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

Dans le cadre de nos travaux, nous sommes assurés de la pleine propriété par les apporteurs des actions de la société apportée, objet du présent apport.

L'apport porte sur des parts sociales représentant 100 % du capital de la société apportée.

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant des approches d'évaluation fondées sur la rentabilité attendue de la société apportée.

Pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons mis en œuvre une évaluation multicritères, à savoir :

- la valeur de productivité ;
- la capitalisation du bénéfice net moyen ;
- la capitalisation selon l'EBE corrigé ;
- la capitalisation de la MBA moyenne ;

Les valorisations ressortant des différentes approches confortent la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de rentabilité se maintienne sur les prochaines années.

Cabinet Eric LENOIR

14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX

Téléphone : 05 34 09 00 05 - E-mail : contact@e-lenoir.fr Page 5 sur 6

SIRET : 413 551 854 000 40 - NAF : 6920Z



Eric LENOIR

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Toulouse Midi Pyrénées

3 Synthèse et points clés :

Nous avons mis en œuvre diligences décrite ci-dessus, et toutes les informations nécessaires à notre mission ont été mises en notre possession.

Nous avons écarté toute méthode d'évaluation par rapprochement avec des transactions comparables, l'échantillon de transactions portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités similaires à celles de la société apportée étant trop faible.

4 Conclusions :

Sur la base de nos travaux, et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenu à 70 000 euros n'est pas surévaluée, et que, en conséquence, l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Il ne nous a pas été signalé d'avantages particuliers dans les projets d'actes qui nous ont été soumis.

Fait à FOIX, le 15 octobre 2021

Eric LENOIR

Commissaire aux apports
Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes
De TOULOUSE MIDI PYRENEES



Cabinet Eric LENOIR

14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX

Téléphone : 05 34 09 00 05 - E-mail : contact@e-lenoir.fr Page 6 sur 6

SIRET : 413 551 854 000 40 - NAF : 6920Z